

moyens à prendre, mais je voudrais en mentionner une dont j'ai déjà parlé et que d'autres ont mentionnée.

• (1620)

En 1962, le gouvernement s'inquiétait des recettes, mais il avait aussi des idées saugrenues. C'était sans doute un gouvernement libéral, mais je n'en suis pas certain. C'était vraiment une nouvelle idée, celle que le nouveau régime fiscal devait être équitable. Ce gouvernement a donc formé en 1962 la Commission Carter qui a mis quatre ans et dix mois, jusqu'en décembre 1966, pour produire un rapport en neuf volumes décrivant en détail un régime fiscal équitable pour les Canadiens. Le rapport n'a pas été universellement applaudi. En fait, presque tout le monde a trouvé à redire à ses conclusions et recommandations. Mais, dans l'ensemble, il proposait un régime plus équitable. Il était en fait tellement équitable que le gouvernement d'alors l'avait classé et qu'il continue jusqu'à présent à amasser de la poussière dans les bibliothèques et les archives du pays.

Si les députés du gouvernement veulent vraiment être équitables—et j'en doute très fort—, je voudrais leur faire une recommandation. Jusqu'ici, rien dans ce qu'ils ont fait ne donne l'impression qu'ils s'intéressent le moins du monde à offrir plus d'équité à l'ensemble de la population. Ils veulent bien sûr offrir plus d'équité à leurs amis, à ceux qui sont au sommet de l'échelle sociale et aux grandes sociétés rentables qui ne paient aucun impôt. Ils ne souhaitent pas vraiment être équitables envers les gens à revenu moyen et ils sont carrément injustes envers ceux qui sont au bas de l'échelle. Tous leurs actes le prouvent. Cependant, s'ils veulent se montrer équitables, s'ils veulent juste l'envisager—je crois d'ailleurs qu'il y a en face une personne qui souhaite le faire, c'est le président du Comité des finances—, je leur recommande de déterrer le rapport Carter, de bien souffler la poussière et de lire les détails. J'étais dans le temps parmi les rares personnes qui pensaient que c'était un bon rapport, qui pouvait servir de base à un régime fiscal plus équitable au Canada.

Les gens n'aiment pas payer des impôts. Vous l'avez peut-être dit vous-même, madame la Présidente, et vous avez souvent dû l'entendre pendant les campagnes électorales: le seul impôt équitable, c'est celui que les autres paient, mais qu'on ne paie pas soi-même. Je crois cepen-

dant que si les Canadiens pouvaient être convaincus de l'équité du régime fiscal, il l'appuieraient.

La Commission Carter a été équitable. Pour elle, un dollar était un dollar, quelle qu'en soit la provenance. Un dollar de pension de vieillesse, d'allocations familiales, d'un prix gagné à la loterie ou de dividendes d'une société, c'est un dollar de plus qu'on a, un dollar de plus de pouvoir d'achat qui devrait être imposé de la même façon, indépendamment de sa source. Bien sûr, l'impôt doit être progressif, mais tout le monde doit être assujéti au même régime.

Je ne cherche pas à vous donner les détails des neufs volumes, madame la Présidente. Vous pourriez sûrement les trouver si vous le vouliez, tout comme le gouvernement. C'était un bon rapport. Il a été fortement critiqué, mais, dans l'ensemble, c'était un bon rapport qui pourrait en fait servir de fondement à la mise en oeuvre d'un régime fiscal plus équitable au Canada. C'est un rapport que le gouvernement aurait grandement intérêt à consulter. Il pourrait s'en inspirer au lieu d'adopter tous ces changements qui n'ont pour effet que de rendre le système encore plus inéquitable.

Je me rappelle, et je l'ai mentionné à d'autres occasions, que le porte-parole des néo-démocrates pour les questions financières, M. Lorne Nystrom, a dit à la Chambre: «Quand, au cours de l'histoire du Canada, a-t-on modifié le régime fiscal pour alléger la charge des plus démunis et alourdir celle des mieux nantis?» Quand a-t-on amélioré le sort des plus démunis au détriment des mieux nantis? Jamais. Toutes les modifications fiscales ont amélioré le sort des riches et aggravé celui des gagne-petit. Les divers changements proposés par ce gouvernement vont dans le même sens.

Il y a pourtant une meilleure solution, une meilleure réponse. Je recommanderais au gouvernement de consulter le rapport de la Commission Carter.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui dans le débat du projet de loi C-28, une mesure qui apporte 59 modifications différentes à la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette mesure se répercutera sur toute une série de secteurs, et notamment sur les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Je veux parler plus particulièrement de la disposition touchant la récupération des prestations. Je ne veux pas donner à nos auditeurs l'impression que ce sera là le seul effet qu'auront les modifications dont se